

Décision GIP PROM N° 2017 - 01 du 12 juillet 2017

Portant mise en place du Comité Directeur

Le Président du Conseil Stratégique

VU la convention du GIP PROM modifiée approuvée par le directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique le 30 MAI 2017

VU l'arrêté ARS – 2017 – 89 – du 1^{er} juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc FANON en qualité de Président du conseil stratégique du groupement d'intérêt public plateforme régionale d'oncologie de Martinique,

Sur proposition du Directeur du GIP

DECIDE :

Article 1^{er} :

Un Comité Directeur (CODIR) est institué de manière à privilégier la concertation dans le suivi des dossiers et des décisions.

Article 2 :

Le CODIR assiste de directeur sans pour autant se substituer à la responsabilité de celui-ci vis-à-vis des tiers en sa qualité de représentant légal du GIP :

- le rôle du CODIR est consultatif pour toute décision à caractère légal ou réglementaire relative à la gérance du GIP,
- le rôle du CODIR est décisionnaire par vote pour tout sujet sur lequel le directeur souhaite une décision concertée.

Article 3 :

Le CODIR s'inscrit dans le cadre du rôle propre du président du conseil stratégique prévu à l'article 24 de la convention constitutive du GIP.

- Il garantit la mise en œuvre de la politique décidée en assemblée générale dans le cadre des orientations régionales et territoriales en matière de coordination et de pilotage de la prise en charge des patients atteints de cancer,
- Il veille au respect des textes réglementaires dont la convention constitutive,
- Il s'assure du bon fonctionnement des différents organes consultatifs placés auprès du directeur.

Article 4 :

Le CODIR se compose de :

Dr Jean-Luc FANON, Président du Conseil stratégique

Dr Pierre HELENON, Président du Comité d'Ethique

Mme Jacqueline BAUDIN, Présidente de la commission budgétaire

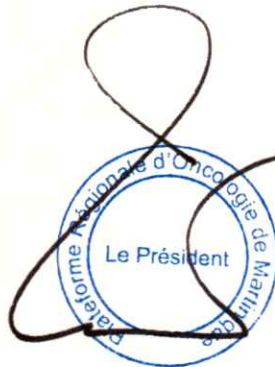
Mme Jocelyne SCHAEFER, présidente de la commission sociale

M. Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL, directeur

M. Dominique BRACCIANO, agent comptable

Article 5 :

La présente décision sera publiée sur le site internet www.cancer-martinique.fr



Le Président du Conseil Stratégique

Dr Jean-Luc FANON